



Divorce/Dissolution du partenariat enregistré en Serbie/Monténégro: inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.05.2022

Documents à soumettre

- Copie du jugement de divorce avec date d'entrée en force, émise par le tribunal qui a prononcé le divorce (**pravosnažna presuda o razvodu**), avec apostille et avec traduction.
- Copie de l'extrait de l'acte de mariage (**kopija venčanog lista**)
- Copie du passeport du conjoint suisse.
- attestation de domicile des conjoints lors du dépôt de la demande de divorce (**Potvrda o prebivalištu supružnika u trenutku pokretanja razvoda**), avec apostille et avec traduction.
- si changement de nom après le divorce : copie de la décision du changement de nom après le divorce, (**zapisnik o promeni prezimena nakon prestanka braka ili rešenje o promeni prezimena**) établie par le tribunal qui a prononcé la décision, avec apostille et avec traduction.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées.
Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Tous les documents d'état civil établis en langue locale doivent être traduits dans une langue officielle suisse ou en anglais.

Les documents multilingues établis sur formule internationale CIEC ne doivent pas être traduits.

Légalisation

Les documents multilingues établis sur formule internationale CIEC ne doivent pas être munis de l'Apostille.

Tous les autres documents doivent être munis de l'apostille avant d'être traduits et remis à la représentation.

L'Apostille est délivrée par le Tribunal communal serbe/monténégrin compétent pour le lieu d'émission du document original (selon Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

Emoluments

L'inscription du divorce/dissolution du partenariat enregistré dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Remise des documents

Pour prendre un rendez-vous, veuillez envoyer un e-mail avec une copie scannée du passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier à : belgrade@eda.admin.ch .

Si les documents sont remis par un tiers, une procuration notariée est nécessaire.

Il est également possible d'envoyer l'ensemble des documents par la poste. Dans le cas où ils sont incomplets ou qu'ils contiennent des erreurs, l'ambassade n'entrera pas en matière et tous les documents vous seront retournés.